L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 361.17) sont ouverts au public tous les jours, de 8 à 12 h. et de 13 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures.

Camouflez vos lumières

Dans la nuit du 19 au 20 Mai, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 19 h. 29 à 6 h. 5.

LES NOUVELLES DE LA VILLE

LES COMBINAISONS S'ENVOLENT

Mme Wijcik, née Véronique Ortrowski, 47 ans, demeurant à Croix, rue J.-B.-Delescluse, a porté plainte à la police pour vol de son sac à provisions contenant deux combinaisons neuves. Ce sac été déposé dans la salle du café de la « Tonne d'Or », rue de Lannoy, 2, à Roubaix. La police enquête

LA LUMIERE

Pour défaut d'occultation, procès-verbal a été dressé à la charge de M. Vandroy, 22, rue de Lannoy.

BLESSEE DANS LA RUE

Lundi, au début de l'après-midi, Mme Madeleine De Goy, institutrice, domiciliée 59, rue Philibert-Delorme, passait rue Nain, lorsque, face au n. 29, elle reçut sur la jambe gauche une pièce de fer provenant d'un échafaudage édifié contre cet immeuble en réparation. Mme De Goy, qui fut visitée par M. le docteur Feidherbe, porte des plaies contuses et multiples. M. Degaille, entrepreneur, a pris l'engagement de la faire dédommager par son assurance.

LA CAMBRIOLE A L'OUVRAGE

Mme Julie Vanhoutte, épouse Antonitti, 32 ans, demeurant 38, rue d'Italie, s'est aperçue hier matin que pendant la nuit des inconnus s'étaient introduits dans la cour de son immeuble et y avaient dérobé deux lapins ainsi que deux chandails de laine. Subissant un préjudice de 600 fr., elle a porté plainte à la police qui enquête.

ABUS DE CONFIANCE

Mme Benit, née Blanche Delemeule, 28 ans, coiffeuse, 81, rue des Anges, reçut le 11 mai la visite d'un individu se disant libéré de la prison de Loos et qui venait chez elle de la part du nommé Cierson, qui y est actuellement incarcéré, pour lui demander un colis. Mme Benit remit à l'homme le colis, ainsi qu'une somme de 160 fr. Cierson ne reçut jamais ni l'un ni l'autre. Plainte fut déposée à la police qui recherche l'individu peu scrupuleux.

LE CODE DE LA ROUTE

Les rondes effectuées par la police pour l'observation stricte du côté de la route se font de plus en plus nombreuses et elles ont abouti hier à l'octroi de sept procès-verbaux, deux à des cyclistes pour avoir roulé sur la chaussée centrale du boulevard Gambetta, quatre à des cyclistes pour avoir circulé dans le sens interdit de la Grande-Rue et un à un charretier pour avoir négligé de détacher le trait de son attelage à l'arrêt.

ENCORE UNE

M. Georges Méils, 29 ans, employé des contributions, 159, rue Aehille-Testelin, à Tourcoing, a été victime d'un bécsnier qui lui a dérobé sa bicycleite face au 17 de la Grande-Rue. Enquête par la police.

CE SOIR
buvez votre tasse de
THÉ des FAMILLES
AUX 18 PLANTES
votre foie cessera de vous faire souffrir
En vente chez votre pharmacien

Une infirmière reçoit la Croix de guerre

Nous apprenons que Mlle Andrée Speller, infirmière de la Croix-Rouge française, vient de recevoir la croix de guerre pour sa conduite courageuse sur le champ de bataille et, en captivité, au service des blessés. Infirmière militaire de l'hôpital complémentaire Cazin, à Boulogne-sur-Mer, elle a prodigué ses soins aux blessés pendant toute la durée du combat. Elle ne voulut pas les abandonner et elle fut emmenée en captivité avec eux

Cette distinction, qui fait honneur à Mlle Speller, était donc pleinement méritée et nous lui adressons nos vives félicitations.

HEPASCOL FRANÇOIS
TONI-RÉGULATEUR du FOIE

RECENSEMENT DES ANIMAUX

La Mairie communique : Les marchands de bestiaux, marchands de chevaux, bouchers, charcutiers, etc, et d'une manière générale tous les détenteurs de chevaux, bœufs, vaches, porcs, chèvres, moutons, brebis, etc, sont astreints à déclarer leurs animaux.

Cette déclaration qui comprendre tous les animaux ayant passé la nuit du 30 avril au 1er mai 1942 chez leurs propriétaires sera faite par écrit sur papier libre, et déposée à la Mairie porte 24, Service du Ravitaillement.

Les agriculteurs ne sont pas astreints à faire cette déclaration.

LE BON VERMIFUGE
LUNE
POUDRE SIROP SUPPOSITOIRES
POUR LES ENFANTS DE 1 A 15 ANS
En vente chez votre pharmacien

CENTRE SPORTIF MUNICIPAL

Il est rappelé aux délégués des clubs usagers du Centre Sportif Municipe, que la réunion de la Commission de roulement pour l'élaboration du Calendrier du Juin aura lieu mercredi 20 mai, à 19 h., au Service Municipal d'Hygiène et des Sports, 45, rue du Cassel.

VACCINATION ANTIVARIOLIQUE

Jeudi 21 mai, de 10 à 11 h., séance de vaccination gratuites au Service d'Hygiène, 45, rue du Cassel (Square Wibaux).

Sociétés et Comités

BOXE. — Académie des Sports de Roubaix. — Les membres d'honneur et bonoraires qui se disposent à assister au gala de dimanche prochain sont priés de faire retenir leurs places au plus tôt.

ETAT CIVIL

Naissances. — Geneviève Deerlets, 31, rue Voltaire, cour Saints-Marie, 2; Louis Demanghon, 39, rue Marceau (Rouidtte).

Publication. — Ferdinand Toresu, chauffeur d'auto, 77, avenue Alfred Motta et Régina Maas, femme de journée à Marcq-en-Barœul, 5, place de l'Abbé Lemire.

Décès. — Jules Deivze, 59 ans, 35, rue du Barbieux ; Donat Vanpaysnage, 77 ans, 37, rue de Blanchemaille ; Alphonse Deschamps, 80 ans, 11, rue du Congo.

REMERCIEMENTS

LILLE — Mme MANAUT-CATOIRE, M. et Mme Maurice FISCHER-MANAUT ; M. Léon MANAUT ; M. et Mme Ernest DEVEMY-MANAUT, toute la famille, la Direction, la Rédaction, l'Administration et tout le Personnel du « Grand Echo », profondément émus des nombreuses marques de sympathie qu'ils ont reçues lors du décès de

Monsieur Pierre MANAUT

Rédacteur au « Grand Echo » - Membre de la Société des Auteurs et Compositeurs, remercient sincèrement les personnes qui ont assisté aux funérailles, ainsi que celles qui, empêchées, leur ont exprimé leurs condoléances.

Lille, 16, Grand'Place.

WATTRELOS

Des trafiquant sont découverts

L'Inspecteur de la Sûreté Delgrange et le gardien de la paix De Neckere, alors qu'ils étaient de service dans la rue des Poilus, hier, à 13 h. 45, ont aperçu le nommé Beuscart Florent, cafetier, 35, rue de la Poste, qui portait un sac assez volumineux sur son vélo.

Après avoir vérifié le contenu de son colis, ils s'aperçurent qu'il contenait 7 kilos de beurre en 7 paquets de 1 kilo.

Une perquisition au domicile de Florent Beuscart permit de découvrir deux kilos de beurre, 2 colis contenant 200 paquets de cigarettes, 7 kilos de jambon en train de fumer et une peau de veau fraîche.

Au café Avet, 6, rue de la Bouffilerie, que fréquente Beuscart, nos policiers découvrirent 4 kilos de beurre que Beuscart avait déposés le matin pour être vendus à Mme Veuve Desmet, rue du Gauquier 118-19.

Le beurre avait, d'après Beuscart, été payé par lui à 150 frs le kilo. Il a transigé au Bureau de Douanes de la Houzarde pour les cigarettes qui ont été découvertes.

En outre, Beuscart a fait l'objet d'un procès-verbal pour transport sans autorisation de marchandises contingentées, hausse illicite, extension de commerce, et détention de jambon et d'une peau de veau.

Mme Vve Desmet s'est vue inculpée d'achat de marchandises contingentées sans tickets de rationnement, et hausse illicite.

L'assemblée générale du Cercle Horticole

Dimanche à 15 h., dans la grande salle de l'Innovation, s'est tenue l'assemblée du Cercle Horticole, réunissant plus de 500 sociétaires.

M. Vanden Bosch président, entouré des membres de la Commission, de M. Piançon, président d'Honneur ; M. Depuidt, professeur, M. Tilloy, représentant de C.H. Gamber Vve Duriez, 80 ans, rue des Poilus, 2.

M. Vanden Bosch remercia les membres d'être venus si nombreux les généraux donataire de la tombola, adressa les condoléances de la Société à la famille Bilhaud et présenta la conférencier, M. Depuidt.

Ce dernier, dans une causerie des plus intéressantes et bien comprises de tous les auditeurs donna d'utiles indications sur les demandes posées par les sociétaires, au sujet des arbres fruitiers, fraisiers, sur les tomates, céleris, etc..

Le conférencier donna d'intéressants conseils pour la désinfection des fourmis et du « taupin », dénommé ver fil de fer, et recommanda de soigner toutes les plantations, ne négligeant aucun travail de nettoyage, principalement la propreté des allées du jardin.

M. Vanden Bosch remercia chaleureusement M. Depuidt, pour sa magnifique conférence.

Il informa l'assemblée que le deuxième secours de 50 frs aux familles dont le prisonnier était sociétaire en 1939, aura lieu à la prochaine assemblée, sur présentation de la dernière correspondance du prisonnier.

Une brillante tombola clôtura cette importante réunion.

SOCIETE DES JARDINS POPULAIRES DE ROUBAIX

Groupe Paisagne A. Prauvost, Rue du Commandant Bossut

Les sociétaires ayant droit à la prime de défrichement 1941, sont priés de se présenter munis de leur carte de jardin et carte d'identité, le jeudi 21 courant, de 18 à 20 h., au siège, « Pavillon des Sports », rue Amédée Prouvost, Wattrelos.

Etat Civil. — Naissances — Serge Desmarcheller, rue Henri-Brifaut, 79. — Marcel Domecyn, rue des Poilus, 2.

Publications. — Roland Trokay et Céline Ghesquière. — Edmond Dutrieux et Andrée Debosschère — Georges Doutreligne et Berthe Hanquillart.

Décès. — Alfred Deprost, 59 ans, rue du Plouys, 22. — Hermance Gamber Vve Duriez, 80 ans, rue des Poilus, 2.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 2, rue Fidèle-Lehoucq (Téléphone 4.55) sont ouverts au public tous les jours de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 16 heures.

CROIX

Les funérailles de M. TELLIEZ ancien maire

Lundi à 15 heures ont eu lieu les funérailles de M. Augustin Telliez, qui fut adjoint de 1906 à 1912 et maire de Croix de 1912 à 1925.

La levée du corps fut faite au domicile du défunt, 71, rue Jules-Guesde. Ainsi qu'il l'avait exprimé dans ses dernières volontés cette cérémonie fut toute simple, sans ambièmes et sans délégation.

Devant le convoi venaient les porteurs des plaques offertes par le Syndicat des Tramways, la section des retraités de l'E.L.R.T. et la direction et le personnel de la Maison des Tramways.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Mollard, administrateur de la Maison des Tramways ; Vanghésèle, secrétaire général du Syndicat des Tramways ; Duez, maire de Leers et Deronsard, de la commission des retraites.

Le deuil était conduit par les beaux-frères du défunt.

Dans la nombreuse assistance nous avons remarqué MM. Vandenas, maire et Prisu, président de la Commission municipale de Croix, les représentants des municipalités voisines.

Sur la tombe, M. Mollard, au nom du Syndicat des Tramways, prononça l'éloge funèbre du défunt et rappela sa vie de syndicaliste.

UNION des FAMILLES NOMBREUSES

La réunion annoncée la semaine dernière aura lieu jeudi 21 mai, salle du Café Saint-Pierre, place de la Liberté, à Croix.

M. Duforest, membre du Comité de l'Apprentissage, entretiendra ses auditeurs de cette question sur laquelle nous avons attiré l'attention des parents, et se fera un plaisir de donner tous les renseignements désirés.

Les réponses au Concours-Référendum doivent parvenir pour le dimanche 24 courant, soit à la permanence qui se tiendra ce jour-là au local, 139, boulevard E.-Zola, soit aux adresses suivantes : 35, rue Courbet, 39, rue J.-Guesde, 24, rue de Lille. Ne pas oublier d'indiquer le numéro d'inscription sur le coin droit du questionnaire pour la tirage au sort d'un certain nombre de lots entre ceux qui auront répondu à ce questionnaire.

LOCAUX VACANTS A VENDRE OU A LOUER

Le maire rappelle une dernière fois que tous les locaux vacants à usage d'habitation ou professionnel, meublés ou non, à vendre ou à louer, doivent être déclarés à la mairie. Des fiches à remplir sont à la disposition des propriétaires, représentants, locataires, gérants, etc..., au Bureau des Travaux, 2e étage.

Cet avis tient lieu de dernier avertissement. Toute infraction constatée après le 31 mai 1942 sera sanctionnée : Procès-verbal sera dressé pour chaque jour de retard apporté à la déclaration à partir du 1er juin.

Il est rappelé que les changements survenus dans la situation des divers locaux déclarés, doivent être signalés immédiatement au bureau ajouté précédemment. De même toute vacance après le 1er juin doit être déclarée dans la quinzaine suivant la dite vacance.

LES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription au pourcentage dans l'ordre suivant : Mercredi 20 mai, secteur No 1, pour les rues : Ogiers, 154-fin, 179-fin, Mackellerie, Cb. St-Venant, Belfort.

CONSULTATIONS PRE-NATALES

Jeudi 21 mai, à la Maternité, avenue Delory, 5, ces consultations n'obligant nullement une désignation du docteur accoucheur.

SOUPES POPULAIRES

Paiement de la semaine prochaine, jeudi 21 mai, de 9 h. à 11 h., au guichet No 4 de la mairie, 1er étage.

Ebouage. — Il a été constaté à différentes reprises que des industriels et artisans remplissaient leurs poubelles de résidus provenant de leur exploitation. Il est rappelé à ce sujet que seules les ordures ménagères sont enlevées par le service de l'ébouage à l'exclusion de tous autres détritus. Les débris de briques, plâtras ou maçonnerie, résidus industriels, etc., doivent être enlevés par les soins des particuliers et à leurs frais.

FLERS

AU PROFIT DES PRISONNIERS

Une curieuse et amusante compétition sportive féminine s'est déroulée dimanche

Dimanche dernier l'Union Sportive Flersoise organisait sur son terrain, un match de football féminin au profit des prisonniers de la localité.

Les deux équipes : Lilloise et Flersoise, bien que n'ayant pas la pratique du sport du ballon rond, ont fait leur possible pour donner à la partie beaucoup d'animation et d'intérêt.

Les Lilloises ont gagné le match par 4 buts à 2 ; la score est juste et la victoire méritée, l'équipe de Lille ayant été dans l'ensemble supérieure à sa rivale.

Les vingt-deux joueuses, ainsi que Mme l'arbitre, sont à féliciter pour leur tenue sportive et leur bonne humeur.

Il y a lieu de les remercier, ainsi que les dames et demoiselles ayant bien voulu accepter de prêter leur concours pour la vente des tickets et des fleurs et assurer ainsi un succès très vif à l'organisation de cette œuvre de bienfaisance, dont la recette a dépassé toutes les espérances.

ASCQ

Des individus tentaient de faire passer la frontière à deux vaches volées

Durant la nuit du 14 au 15 courant, une vache et une génisse, valant respectivement 5.000 et 4.000 francs, appartenant à M. Julien Verbeurgh, 43 ans, cultivateur, 5, rue de Moscou, à Forest, étaient volées dans une prairie située au Marais. Le lendemain, la victime apprenait que deux animaux avaient été saisis par la douane, à Baisieux alors que cinq individus tentaient de les faire passer en territoire voisin.

S'étant rendu au poste frontière, M. Verbeurgh fut extrêmement heureux de retrouver ses deux superbes ruminants qu'il ramena aussitôt chez lui.

L'enquête, ouverte par la gendarmerie, se poursuit activement afin d'indentifier les auteurs de ce vol nocturne.

LYS-LEZ-LANNOY

ALLOCATIONS MILITAIRES

Paiement mercredi 20 mai, à la mairie dans l'ordre suivant : 1 à 300, de 8 h. à 9 h. 30 ; 301 à 600, de 9 h. 30 à 10 h. ; 601 à la fin jusqu'à 10 h. 30 précises. Les personnes dont la soutien de famille est en France libre doivent obligatoirement indiquer au dos du coupon l'adresse associée du militaire.

Musique municipale. — Répétition générale mercredi 20 mai, à 20 h., au siège.

LEERS

CONSULTATION DES NOURRISSONS

Elle aura lieu à l'école des filles, le jeudi 21 Mai, à 15 heures 30.

Vaccination et revaccination. — Nous rappelons que c'est le jeudi 21 Mai, à 15 h., qu'auront lieu, à l'école des filles, rue de la Mairie, les séances de vaccination et revaccination, dont seuls sont assujettis tous les enfants du premier âge, ceux nés en 1932, et les jeunes gens et jeunes filles nés en 1922.

HALLUIN

UN BEAU GESTE DE L'U.O.N.

L'Union Olympique Halluinoise avait organisé, le jeudi de l'Ascension, sur son terrain d'honneur de la rue de Lille, un match de football : Halluin contre Menin, au profit des veuves et orphelins de la guerre de 1939-1940.

Le club local est heureux de porter à la connaissance de la population que le produit de cette rencontre se monte à la somme de 5.548 fr., résultat des plus encourageants et qui montre bien l'élan généreux et l'esprit de solidarité qui anime toute la population halluinoise.

L'U.O.H. remercie chaleureusement de cette belle générosité en faveur de nos orphelins et veuves de guerre. Cette coquette somme vient d'être versée à la « Maison de la Famille », 4, rue de l'Eglise, où siège la commission spéciale chargée de la répétition entre les veuves et orphelins de la guerre 1939-1940.

LE CHARBON

Les inscriptions de commandes continuent au 67, rue de Lille, pour le secteur N° 5, mercredi 20 et jeudi 21 mai : R. Neuve Trilage, Moulin, de la Paix, J.-Guesde, du Cimetière, Palestro, R. Turbigo, de l'Abattoir, Av. Hôpital, R. Jacquard, Cité Notre-Dame, R. due Docteur-Pierchon, Pasteur

Au profit des prisonniers. — Le lundi de le Pentecôte 25 mai sera organisé, au Cercle Saint-Joseph, rue de Lille, un concours de manille au profit des prisonniers. 600 fr de prix seront attribués à cette épreuve, qui commencera à 15 h. La mise est fixée à 3 francs.

Le produit des mises, plus 10 % sur la vente seront versés à la caisse du Comité d'entr'aide aux prisonniers. Nul doute que ce concours n'obtienne le faveur des nombreux joueurs de cartes. En passant quelques heures agréables au Cercles, ils contribueront à alléger le sort des prisonniers halluinois.

BONDUES

CONSULTATION DES NOURRISSONS

Jeudi 21 mai, à 14 h., à la mairie.

Au Comité d'Entr'aide. — La distribution du colis d'avril aura lieu jeudi 21 mai, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., au siège, Café de l'Harmonie.

LINSELLES

AUX CHOMEURS

Le prochain pointage et le paiement des chômeurs sont fixée au jeudi 21 mai, de 17 à 18 heures.

MOUVAUX

Cyclistes, soyez en règle... — Un jeune homme de 17 ans, demeurant Boulevard de la Marne, à Wasquehal, s'est vu gratifier un procès-verbal, par la police locale, pour circulation en bicyclette en lâchant le guidon, défaut de signal blanc arrière et défaut de plaque d'identité.

État civil. — Publication de mariage. — Dumortier Julien, employé, 67, Boulevard Carnot à Mouvaux et Rousseaux Bernadette, repasseuse, 13, rue Faidherbe, à Mouvaux.

MARCQ-EN-BARŒUL

RAVITAILLEMENT EN CHARBON

Le groupement charbonnier informe la population que l'inscription se fera pour le secteur 3, quartier du Flouich, à l'école Louise de Bettignies, mercredi 20 mai, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30. Se conformer aux affiches.

PAIEMENT DE SECOURS

Le paiement des secours aux habitants privés de ressources se fera dans les quatre secteurs, jeudi 21 mai, pour la période d'avril, aux heures habituelles.

SOUPES FAMILIALES

En raison de la distribution des feuilles de rationnement, la perception et remise des tickets de soupe sera avancée et aura lieu dans les secteurs vendredi 22 mai, pour la quinzaine du 1er au 14 juin

Vol d'une valise. — Dans la soirée de dimanche, vers 23 h., M. Marcel Vandromme, professeur de gymnastique, demeurant 45, rue de Lille, en rentrant chez lui avait déposé sa valise contre la porte de son habitation, le temps de rentrer sa bicyclette un passant lui a dérobé sa valise contenant des effets sportifs d'une valeur de 2.000 fr.

Vélo dans la sanat. — M. Marcel Butin, conducteur de tracteur, a repêché du canal de Roubaix un vélo démuni de roues portant une plaque d'identité au nom de Robert Walocq, rue Desaix, 28, à La Madeleine.

A l'Harmonie Municipale. — Une réunion générale des membres de la musique et de la clique a eu lieu dimanche, à 11 h., au siège, café du Coin, sous la présidence de M. J. Notelaere, président actif et de M. Ch. Bury, président honoraire.

Après l'examen de diverses questions, il a été procédé à l'élection de six membres supplémentaires de la Commission. Ont été désignés : MM. Gaston Devrière, Henri Dubrulle, Marceau Parsy, Joseph Roland, Jean Rohart et Raymond Wattelle, lesquels par leur activité donneront un nouvel élan pour la prospérité de la société.

A l'issue de l'assemblée a eu lieu une répétition générale en vue d'une prochaine exécution.

Pain prisonnier. — Les prisonniers rapatriés d'Allemagne qui n'auraient pas encore retiré leur supplément de pain P. G. pour la période du mai sont invités à se présenter à leur secteur du 20 au 23. Passé ce délai il ne sera plus tenu compte des réclamations.

Musique municipale. — Répétition générale mercredi 20 mai, à 20 h., au siège.

LA MADELEINE

UNE ÉCOLIÈRE A L'HONNEUR

Une charmante fillette, Michaline Deschodt, élève de l'école « Louise-de-Bettignies », avait écrit dernièrement au Maréchal Pétain pour lui exprimer avec une touchante naïveté ses sentiments de son cœur d'enfant respectueux des conseils de ses bonnes maîtresses.

Le chef de l'Etat lui a répondu par une missive dans laquelle il lui dit son grand amour pour tous les petits enfants de France qui, comme elle, sont studieux et confiants dans l'avenir.

SAINT-ANDRÉ

Des enfants ont reçu des lettres du Maréchal

Trois enfants de Saint-André ont reçu une réponse du Maréchal Pétain, chef de l'Etat français, à la lettre de souhaits qu'ils lui avaient adressée à l'occasion de la nouvelle année. Ces trois enfants sont : Debreur Yves ; Dhalluin Serge, Vercoemat Marie-Thérèse. Toutes nos félicitations à ces trois jeunes élèves qui ont su si bien exprimer leurs sentiments au Maréchal et qui font ainsi honneur à la fois à leur commune et à leurs dévoués maîtres et maîtresse.

LOMME

Un homme électrocuté au travail a succombé

Dimanche, vers midi, au cours de son travail, à Sequedin, André Heyte, âgé de 36 ans, né à Sequedin, marié, et demeurant rue de l'Egalité, 49, a été électrocuté par suite de l'éclatement d'une vanne.

Transporté de suite à l'hôpital de la Charité, à Lille, l'infortuné Heyte est décédé au cours de la nuit.

WAMBRECHIES

Des cambrioleurs sont surpris en plein travail et arrêtés

Dimanche, vers minuit, M. Daniel Pallet, cultivateur à Wambrechies, hameau de la « Marotte », était réveillé subitement par les aboiements de son petit chien, ayant entendu des bruits insolites venant de sa cave. Il réveilla ses deux fils Daniel et Emile et ensemble armés de fourches ils se dirigèrent vers le soupirail de la cave. Ils se trouvèrent en présence d'un individu et en aperçurent un autre qui s'apprêtait à sauter du soupirail. Se voyant pris les voleurs tentèrent de s'échapper mais devant l'allure résolue des fermiers ils n'insistèrent pas et furent appréhendés par les gardiens de la paix Paul Dhalluin et Job Ghettem.

Les voleurs, les nommés Richard Huyghe, 41 ans, manœuvre, demeurant à Marquette, rue Pasteur, 132, et André Marescaux, 35 ans, mécanicien, domicilié au n. 139 de la même rue, furent conduits au violon municipal.

Interrogés par M. Cattel, commissaire de police et son secrétaire M. Victor Mahieu, ils reconnurent évidemment les faits, et Marescaux prétendit que quelqu'un avait été l'auteur d'un autre vol commis dans le courant de la nuit du 7 au 8 mai, au préjudice de M. Henri Dupont, à Wambrechies, vol commis cette fois là en compagnie de son beau-frère, Marcel Leprêtre, 35 ans, ouvrier à Wambrechies, 89, rue d'Ypres et où il avait dérobé quatre canards d'inde, huit poules, deux lapins, trois oies et un coq d'espèce.

M. le Commissaire fit amener devant lui Leprêtre qui nia d'abord, mais devant les précisions apportées par les policiers il finit par reconnaître ce vol et ajouta que toutes les volailles avaient été mangées le 19 mai lors d'un dîner de communion.

Les trois individus, conduits devant M. le Procureur d'Etat, à Lille, dans la journée de lundi, ont été écroués.

FRETIN

ARRESTATION DE DEUX TRANSPORTEURS DE BLÉ

Les nommés Delgado Albert, résidant à Malines et Van Heck Victor, demeurant à Willebrock (Belgique) ont été surpris par les gendarmes de Pont-à-Marcq portant sur leur vélo deux sacs de blé de 25 kilos. Arrêtés en flagrant délit de transport illicite, ils ont été nantis d'un procès-verbal puis relaxés après transaction avec le service des contributions. La marchandise a été versée au ravitaillement.

UN VOL DE LAPINS ET DE POULES

Onze lapins et cinq poules ont été volés chez Mme veuve Hottelart, demeurant rue Louis-Chuffart, à Fretin. Plainte a été déposée à la gendarmerie de Pont-à-Marcq.

LILLE

LES NOUVELLES DE LA VILLE

Arrestation d'un jeune voleur et de sa mère pour recel

Jeudi, faisant usage de fausses clefs, le nommé Jean Vanhoutte, 17 ans, journalier, 3, place Catinat, pénétrait chez M. Dehaque Georges, même adresse, dérobait une somme de 500 frs et diverses denrées. Le vol avait été commis à l'instigation de la mère du jeune homme, Léonis Wellecam, femme Vanhoutte, 36 ans, qui dilapida ou consomma le produit du vol. Sur plainte déposée par la victime, M. Dehaque, une enquête fut ouverte par la police ; celle-ci aboutit à l'arrestation du jeune voleur, qui a été déféré au Parquet. Une perquisition à son domicile s'avéra sans résultat. Léonie Vanhoutte, inculpée de recel, a été également mise en état d'arrestation.

Un débit de tabac reçoit la visite des cambrioleurs

Dans la nuit de samedi à dimanche, Mlle Louise Delcroix, débitante de tabacs, 47, rue Pierre-Legrand, reçut la visite de malfaiteurs qui dérobèrent à la vitrine du magasin une quantité assez importante de pipes, fume-cigarettes, étuis à briquets. Pour commettre leurs méfaits, les cambrioleurs percèrent un trou dans les planches mises à la vitrine pour masquer une ouverture existant dans la vitre. Mlle Delcroix, qui subit un préjudice de 5.000 frs, a porté plainte à la police. Une enquête est ouverte.

VOLS DU JOUR

Des enquêtes sont ouvertes sur plaintes de :

M. Poulain René, demeurant à La Madeleine, 38, rue de Lille, pour vol d'une trentaine de pieds d'échalotes ;

M. Soinard André Directeur de la Société des Téléphones Ericsson, 26, rue du Court-Debout, pour vol d'une plaque en cuivre ;

Mme Rappart Odette, 54, rue Jeanne d'Arc, pour vol d'une voiture d'enfant ;

M. Derache Gaston, cabaretier, 155, rue d'Iena, contre des malfaiteurs qui se sont introduits, la nuit de samedi à dimanche, dans son débit, en faisant usage de fausses clefs, et qui ont dérobé une somme de 340 francs qui se trouvait dans le tiroir-caisse, ainsi que deux litres du Calvados et plusieurs bouteilles de vin et d'apéritifs, placés dans son établissement ;

M. Lequesne Albert, 31 bis, rue Pierre-Legrand, pour vol d'un coq, de trois poules et de neuf lapins ;

Mme Keignart Monique, gérante d'épicerie, 235, rue Pierre-Legrand, contre des malfaiteurs qui se sont introduits dans l'établissement qu'elle gère, après avoir fracturé la porte d'entrée, et qui ont dérobé une somme de 200 frs, ainsi que des denrées diverses ;

M. Dupont Robert, 15, rue de la Vieille-Comédie, pour vol d'une serviette renfermant des timbres-poste estimés 15.000 francs ;

M. Demuynck Edouard, demeurant à Anvers, 218, Avenue Oitschotelie, pour vol d'une valise renfermant du linge et des outils ;

M. Boucke Cyrille, demeurant à Messines, 33, rue des Rémouleurs pour vol de sa bicyclette ;

LA MENDICITE EST INTERDITE

Le nommé Lerouge Edouard, 55 ans, journalier, sans domicile fixe, a été déféré au Parquet pour mendicité. Cet individu a été surpris dimanche, à 11 h. 30, en flagrant délit de mendicité, à la porte de l'Eglise Saint-Maurice, rue de Paris, par le brigadier de police Sorriaux.

Tribunal correctionnel

L'EXPORTATION

Pour avoir tenté d'exporter quatre kilos de blé et 900 grammes de beurre : un mois et 500 fr. d'amende à Michel Sanglau, terrassier et à René Hutse, boulenger, sujets belges, plus une seconde amende de 500 francs.

LE TABAC

Un mois et 1.100 fr d'amende à Albert Duhamel, bétonneur à Mouscron, pour importation de tabac étranger.

— Un mois et 900 fr. d'amende à René Potaux, métallurgiste, sujet belge, pour même délit et pour importation de 50 paquets de saccharine.

INDESIRABLE

Six mois pour expulsion à Félix Causaert, ouvrier d'usine à Rugeu (Belgique). Il avait été trouvé en possession de 15 kilos de blé.

AFFAIRES DIVERSES

20 jours et 60 fr. d'amende à Henri Catry, maçon à Géluwe, pour outrages à un gardien de la paix à Halluin.

— Un mois à Casimir Urbaniak d'Ostricourt, pour défaut de carte d'identité d'étranger.

DUNKERQUE

UN VIOLENT IVROGNE

Le nommé Georges Dumont, demeurant 20, rue de Soubise, se trouvant en état d'ivresse dans ladite rue, interpellait et provoquait les passants

Un gardien de la paix l'invita au calme, mais mal lui en prit, car Dumont se mit à l'injurier copieusement.

Emmené au poste de police par trois agents de police, il se débattit tant et plus, distribuant coups de pied et coups de poing. A un moment donné, il alla même jusqu'à faire un croche-pied à un des représentants de la loi, qui tomba et se brisa la rotule.

Devant de tels faits, Dumont a été déféré au Parquet sous l'inculpation d'ivresse manifeste et publique, outrages et violences à agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

IL FAUT UNE AUTORISATION

Vers 17 h., un procès-verbal a été relevé à la charge de Looten, rue de la Porte-d'Eau, qui laissait danser dans son café sans autorisation.

SECANE INCOMPLETE

Babelaere Raymond, demeurant 22, rue Saint-Charles, n'avait pas de frein ni d'appareil sonore à sa bicyclette, ce qui lui a valu deux procès-verbaux.

Tribunal correctionnel

La grave affaire du « Relai »

A la dernière audience comparaissaient les inculpés de l'affaire du « Relai », établissement devenu centre de débauche et lieu de recel de tous les vélos volés qui prenaient en camion la direction de Lille.

Le Tribunal qui avait mis l'affaire en délibéré après une réquisitoire énergique de M. le Procureur de l'Etat, vient de rendre son jugement.

Marcel Desmidt et Noël Blanckaert sont condamnés à 13 mois de prison, confusion étant prononcée pour ce dernier avec une peine qu'il purge actuellement : Arthur Vasseur, le tenancier de l'établissement, ami de la dame Berandette Molon, se voit condamner à trois ans de prison et 3.000 frs d'amende, tandis que la femme Molon récolte du son côté 18 mois de prison et également 3.000 frs d'amende.

Il avait fait opposition. — Ayant été condamné à 300 frs d'amende pour transport irrégulier de légumes secs, Louis Bramouillé avait fait opposition au jugement. Celui-ci est confirmé.

A la suite d'un énervement. — Juliette Manceau qui comparaissait à une audience précédente, avait insulté les magistrats et interrompu les débats par ses cris et vociférations. Elle est condamnée à 15 jours de prison.

Pour se chauffer. — Julien Deprez prétendant que ses deux enfants souffraient du froid, enleva une trentaine de kilogs de charbon en gare d'Handschoote. 300 francs d'amende

Escroquerie au ravitaillement. — Isabella Smeta dont le mari était parti travailler à l'extérieur, continuait cependant à se servir de sa carte de ravitaillement, prétendant qu'elle lui envoyait des denrées. 3 000 frs d'amende sans décimes.

Exportation interdite. — Joseph Vandewoorde, ouvrier agricole, qui avait assisté à l'exportation frauduleuse de 200 kgs de blé, est condamné à 1 mois de prison et au versement de la somme de 500 frs, le blé n'ayant pu être récupéré.

Respectez le bien d'autrui. — Mme Vve Cockempot, de Bellerecke, avait dans sa propriété, plusieurs arbrisseaux. Or, Ernest Jacquey avait mutilé ceux-ci, emportant des lui le bois vert. Comme il fait défaut il est condamné à un mois de prison et 1.200 frs d'amende.

Les propriétaires absents. — Le jeune Jacques P..., qui avait guetté le départ des époux Agneray, s'était introduit chez eux en brisant une vitre, et non content de dérober un billet de 1.000 frs, s'était mis à table, consommant pas mal de provisions du ménage 6 mois de prison.

Vol. — Etant encore en possession de la clé qui avait servi à sa belle-fille jadis locataire de Mme Crouset, Ida Duvette en profita pour commettre un vol dans l'appartement de cette dernière. Devant son aveu, elle écope de trois mois de prison avec sursis et 600 francs d'amende

Les pilleurs du wagon de chicorée, en gare de Roseudaël

A l'audience comparaissaient plusieurs inculpés de pillage d'un wagon de chicorée. Celui-ci avait été vidé par plusieurs jeunes gens et enfants qui s'étaient empressés de rapporter cette précieuse marchandise à leurs parents.

Le Tribunal vient de vider son délibéré et prononce les peines suivantes : Joseph Grossire, 2 mois de prison ; Cotard Simone et Julia Depeuw, 2 mois avec sursis ; les autres inculpés chacun 1 mois de prison avec sursis. Quant à la S.N.C.F. qui s'était portée partie civile, elle obtient 2.500 frs de dommages intérêts mais est déboutée de sa demande d'affichage dans les gares.

A TRAVERS LA VILLE

VOL AU VESTIAIRE

Plainte pour vol de son portefeuille contenant différentes pièces d'identité et des tickets de ravitaillement, commis au vestiaire des établissements Masurel, a été déposée par M. Vinent aVn Haecke, 15 ans, attelaur, 387, rue de Gand. D'autre part, un porte-mine et un stylo se trouvant dans la poche intérieure du veston de M. Van Haecke, lui ont également été dérobés. Le préjudice causé est de 200 fr. environ. Une enquête est ouverte.

LES BONNES ÉCHALOTES

M. Georges Leman, 55 ans, sans profession, demeurant 111, rue du Cariler, a déposé plainte pour vol de 50 pieds d'échalotes commis dans son jardin, situé rue du Brun-Pain. Enquête en cours.

QUE BOIRE APRÈS LE DINER ?

C'est une vieille et bonne habitude française de prendre une infusion après le dîner. Alors, choisissez-la à la fois agréable et bienfaisante, en adoptant la délicieuse tisane Vichyflora. Ses plantes médicinales choisies, associées au sel Vichy Etat, viennent en aide au foie, aux reins, à l'intestin. C'est l'infusion de la famille que tous prennent avec plaisir au profit pour la santé. Vichyflora : 10 fr. 20 la boîte. Toutes Pharmacies. 11247

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Lundi, vers 16 h. 45, un commencement d'incendie s'est déclaré aux établissements Van Schrieck, rue Pasteur, 50. Les sapeurs-pompiers, mandés d'urgence, se rendirent immédiatement sur les lieux. A l'aide de la petite lance, ils parvinrent rapidement à éteindre ce début de sinistre provoqué par le